AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2025, les règlements suivants :

Numéro	Titre	Sujet
554-1	AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	Ce règlement augmente le fonds de roulement de la municipalité à 2 110 000 $.
729-2025-4	CORRECTION DU TAUX DE TAXATION DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS	Ce règlement vise à corriger une erreur cléricale relative au taux de taxation des terrains vagues desservis en 2024 et 2025.
786	RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉFÉRENDAIRE	Ce règlement vise à établir la rémunération du personnel électoral ou référendaire.

Des copies de ces règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ces règlements entrent en vigueur en date du présent avis.

Cet avis en donné en vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 juillet 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint